

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Qualité de vie
et développement durable en Yvelines

2021



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



**RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ**

**AMÉLIORER
LA QUALITÉ
DE VIE**

**DÉVELOPPER
LE TOURISME
VERT**

SOMMAIRE

Éditorial	3
« Villes et Villages Fleuris », un label de qualité de vie au service de l'attractivité du territoire !	4-5
Le label yvelinois	6
Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris »	7
Un Jury départemental diversifié, passionné et chevronné	8-9
Participation des communes Yvelinoises au Label « Villes et Villages Fleuris » et aux Trophées Yvelinois	10
Comment candidater ?	11
Les Trophées yvelinois - une spécificité des Yvelines	12-13
Visites Décou'Verte, assistance technique	14
Formations, Temps forts 2021	15

**ACCOMPAGNER
LES COMMUNES**

**RENFORCER
LE LIEN
SOCIAL**

**AMENER
LA NATURE
EN VILLE**

**GÉRER
DURABLEMENT
LES ESPACES
PUBLICS**

**VALORISER
LE PATRIMOINE**

**FAVORISER
L'ÉCOLOGIE
URBAINE**

QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN PARI POUR L'AVENIR



© N. Duprey

Marie-Hélène AUBERT
Présidente du Jury
départemental des
Villes et Villages Fleuris
et des Trophées Yvelinois
Vice-Présidente du Conseil
départemental



© N. Duprey

Pierre BÉDIER
Président du Conseil
départemental

Le label « Villes et Villages Fleuris » est un atout indéniable dans l'aménagement du territoire. Il s'adresse aux communes souhaitant valoriser leur environnement et embellir le cadre de vie de leurs habitants. Il conforte ainsi la place de la nature en ville. Il améliore le bien-être des Yvelinois. Il encourage la cohésion sociale. Il accompagne également les collectivités dans la préservation de leur patrimoine et de l'identité de leur territoire. Il magnifie leur attractivité.

Depuis quarante ans, convaincu de l'impact positif du Label, le Département des Yvelines accompagne les communes désireuses de s'engager dans cette démarche d'avenir. Tout au long de l'année, il leur propose des formations et un accompagnement sur mesure, afin de les aider à optimiser la gestion des espaces verts et aménager leur paysage de façon innovante.

S'inscrire dans le dispositif « Villes et Villages Fleuris », c'est s'engager dans une démarche de gestion durable des espaces publics et d'amélioration du cadre de vie. Au sein des 259 communes du département, 115 sont engagées dans cette aventure, et 66 sont d'ores et déjà labellisées de 1 à 4 Fleurs. Le Département des Yvelines, lui-même, détient, depuis 2013, la distinction « Département Fleuri ». C'est le seul département d'Île-de-France à avoir obtenu ce prestigieux label.

Paradoxe étonnant : malgré ses difficultés de tous ordres, 2020 ne fut pas un frein au développement de la biodiversité. Au contraire, la nature a profité du confinement pour reprendre ses droits, la végétation s'est immiscée dans les espaces publics, les animaux ont réinvesti des lieux dont ils étaient jusque-là exclus. Le confinement a également renforcé chez beaucoup d'entre nous le besoin de nature : preuve de la nécessité de poursuivre et développer nos actions en faveur de l'écologie et d'offrir aux yvelinois un cadre de vie de qualité. Le label « Villes et Villages Fleuris » en est une illustration ; tout comme nos politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles et des mobilités douces. Les Yvelines sont décidément, une véritable terre de bien-être.

Félicitations aux communes engagées dans cette transition des espaces publics en faveur du bien-vivre des Yvelinois et de la valorisation de leurs espaces : elles font de **notre Département un territoire d'exception.**

Et bienvenue à celles qui partagent nouvellement cette ambition !

« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

un label de qualité de vie
au service de l'attractivité du territoire !

Riche de plus de 60 ans d'histoire, le label « Villes et Villages Fleuris » bénéficie d'une grande notoriété et mobilise près d'un tiers des communes françaises. Il a su évoluer avec les attentes des citoyens et adapter son message aux préoccupations environnementales et urbaines actuelles.

Le label « Villes et Villages Fleuris » est un outil incontournable d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent repenser leur environnement, perfectionner leur cadre de vie dans le respect de l'identité du territoire.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris, dans les Yvelines depuis près de 40 ans :

Le Département des Yvelines encourage le renforcement de la nature en ville, et met l'accent sur le développement durable en s'appuyant sur les valeurs du label « Villes et Villages Fleuris » :

- l'engagement environnemental des communes en faveur d'un cadre de vie de qualité,
- la place accordée au paysage et au végétal dans l'aménagement et la gestion durables des espaces publics, en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune,
- le développement de la nature en ville,
- la prise en compte des enjeux écologiques : protection de l'environnement et des ressources naturelles, préservation de la biodiversité...
- le développement de l'attractivité touristique et de l'économie locale,
- la reconquête des cœurs de ville et de village,
- le renforcement du lien social (démarches participatives...).

Des actions en direction des communes :

Rencontres avec les équipes municipales et espaces verts, trophées et prix valorisant le savoir-faire des jardiniers, conseils du jury-expert, accompagnements techniques sur-mesure, formations aux pratiques durables, visites de sites remarquables, ... : **un concentré d'actions rythment chaque année l'animation du label « Villes et Villages Fleuris ».**

Les Yvelines, seul département francilien labellisé « Département Fleuri » :

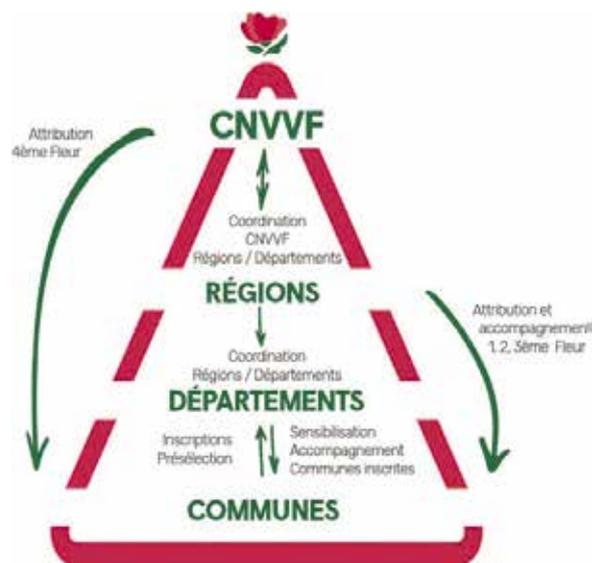
Grâce à son dynamisme, à la qualité de ses actions de valorisation et d'animation du label, le Département est labellisé « Département Fleuri » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, depuis 2013. En 2020, 19 départements sont labellisés « Département Fleuri ».



La démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris »

Une organisation à trois niveaux :

- **Le Département reçoit les inscriptions des communes candidates.**
Le jury départemental visite les communes et sélectionne celles susceptibles d'obtenir la 1^{re} Fleur. Il prodigue des conseils et accompagne les communes dans une démarche de progression.
- **La Région attribue les trois premières Fleurs** et sélectionne les communes susceptibles de concourir pour la 4^e Fleur.
- **Le CNVVF** (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) **coordonne le processus de labellisation** et attribue la 4^e Fleur ainsi que différentes distinctions.



Un référentiel d'évaluation national

Les jurys départementaux, régionaux et nationaux s'appuient sur les critères de la **grille d'évaluation** élaborée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour évaluer les communes et attribuer le label. Cette grille est un outil d'accompagnement qui **permet aux communes de piloter leurs actions en faveur du cadre de vie.**

La grille d'évaluation s'articule autour de **60 critères de performance** :

- les motivations pour l'obtention du label,
- la stratégie d'aménagement paysager durable et de fleurissement,
- les actions d'animation et de promotion du label auprès de la population,
- la démarche de valorisation communale par le végétal et le fleurissement,
- les modes de gestion environnementale, et actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles,
- les actions en faveur du patrimoine bâti et de la qualité de l'espace public,
- la pertinence des aménagements paysagers et de la gestion en fonction des lieux,
- l'organisation de la visite du jury.



La labellisation consiste à attribuer aux communes une **série de 4 Fleurs** correspondant à 4 niveaux identifiés par la grille d'évaluation nationale. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique implantée à l'entrée de la commune.

Site du CNVVF : www.villes-et-villages-fleuris.com/



LE LABEL YVELINOIS

3 questions à Marie-Hélène Aubert



Vice-Présidente du Conseil départemental des Yvelines, Présidente du jury départemental des « Villes et Villages Fleuris » depuis 2015.

L'année 2020 a été une année inédite et particulièrement difficile pour tous, mais pas pour la nature.

Qu'en pensez-vous ?

C'est vrai. L'année 2020 s'est révélée bénéfique pour la nature.

Bénéfique parce qu'elle lui a permis de se développer. Avec le confinement, le calme, l'absence d'entretien de nos parcs et jardins publics, la faune et la flore ont pu profiter d'une belle parenthèse pour réinvestir nos villes et nos villages.

Bénéfique aussi, parce qu'une prise de conscience s'est opérée quant à la nécessité de préserver et de valoriser la biodiversité. La « fuite » des urbains vers la campagne durant le confinement est assez révélatrice de ce besoin de nature, et particulièrement de nature en ville. Elle est devenue un critère essentiel de l'aménagement urbain. Les habitants y sont sensibles, demandeurs de fleurs, d'arbres, de squares, de parcs, de jardins...

Ce constat ne peut que nous conforter dans nos actions avec le label « Villes et Villages Fleuris ». C'est un dispositif qui incite les communes à redonner toute sa place à la nature et qui les encourage à s'inscrire dans une gestion durable de leurs aménagements paysagers.

Cela fait bientôt 40 ans que le Département s'est engagé pour la promotion du label « Villes et Villages Fleuris » avec la participation de nombreuses communes. Pourquoi un tel engouement ?

Le label « Villes et Villages Fleuris » est un formidable outil au service de l'attractivité du territoire. C'est une distinction valorisante pour les collectivités. Si elles s'inscrivent dans la démarche, c'est aussi parce que nous leur proposons un accompagnement, des formations, des visites techniques de sites remarquables très appréciées, propices aux échanges, aux conseils en gestion raisonnée, à la diffusion des bonnes pratiques... Les habitants attendent de leur ville ou de leur village qu'il s'implique sur les questions environnementales. Les communes l'ont compris et s'engagent de plus en plus sur ces thématiques. Elles manquent parfois de ressources, nous sommes là pour les aider et les conseiller !

Le label est aussi vecteur de cohésion sociale, il encourage les activités participatives autour du végétal pour favoriser les rencontres entre habitants (jardins partagés, potagers dans les écoles, fête des plantes, végétalisation des trottoirs et des pieds de murs...).

Quelles sont les perspectives pour 2021 ?

En 2020, en dépit du contexte, notre jury a effectué 50 visites de conseil. 9 nouvelles communes rurales nous ont rejoints, portant à 115 le nombre de villes engagées dans le dispositif.

En 2021, nous continuerons d'encourager les communes à participer au label ainsi qu'aux actions qui l'accompagnent. Dans les Yvelines, nous avons la chance d'avoir de beaux villages qui ont du potentiel mais qui doutent de leurs capacités à s'inscrire au label. Or, c'est à la portée de tous ; le Département est justement là pour les accompagner.

LES COMMUNES LABELLISÉES « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

66 communes labellisées yvelinoises !

Ce chiffre en constante augmentation marque la progression qualitative du cadre de vie de nos communes.

21 communes

Bougival
Brueil-en-Vexin
Croissy-sur-Seine
Flacourt
Gargenville
Goussonville
Guyancourt
Issou
La Falaise
Les Essarts-le-Roi
Les Loges-en-Josas
Magnanville
Mantes-la-Ville
Montalet-le-Bois
Montchauvet
Orgeval
Porcheville
Saint-Cyr-l'Ecole
Saint-Nom-la-Bretèche
Villiers-Saint-Frédéric
Villennes-sur-Seine

23 communes

Andrésey
Bailly
Boinville-en-Mantois
Bois-d'Arcy
Carrières-sous-Poissy
Chambourcy
Chavenay
Chevreuse
Coignières
Conflans-S^e-Honorine
Fourqueux
Houilles
Jouy-Mauvoisin
Les Clayes-sous-Bois
Magny-les-Hameaux
Marly-le-Roi
Meulan-en-Yvelines
Montigny-le-Bretonneux
Noisy-le-Roi
Plaisir
Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Verneuil-sur-Seine
Voisins-le-Bretonneux

19 communes

Ablis
Achères
Aubergenville
Buchelay
Elancourt
Fontenay-le-Fleury
La Celle-Saint-Cloud
Le Mesnil-le-Roi
Le Pecq
Les Mureaux
Lima
Louveciennes
Mantes-la-Jolie
Maurepas
Poissy
Rambouillet
Saint-Germain-en-Laye
Sartroville
Viroflay

3 communes

Le Vésinet
Versailles
Vélizy-Villacoublay



UN JURY DÉPARTEMENTAL DIVERSIFIÉ, PASSIONNÉ ET CHEVRONNÉ

pour vous conseiller et vous accompagner



Le jury, présidé par Marie-Hélène Aubert, Vice-présidente du Conseil départemental, est composé de 33 membres. **La diversité des membres du jury reflète l'ensemble des valeurs portées par le label « Villes et Villages Fleuris ».**

Qui sont-ils ? Des élus du Département, des maires, des membres des jurys régionaux et nationaux des « Villes et Villages Fleuris », des experts et des représentants d'organismes professionnels (architecture, urbanisme, environnement, horticulture, paysage, parcs et jardins, tourisme), d'associations horticoles, des personnes qualifiées et des responsables d'espaces verts des communes labellisées.

Les membres du jury sillonnent chaque année les Yvelines, ils découvrent et apprécient les actions des communes. **Les conseils prodigués lors des visites et au cours de l'année permettent aux communes de progresser, de réussir leur valorisation paysagère et d'améliorer leur gestion environnementale, et ce même après l'obtention du label.**

Organisation de la visite du jury départemental

Les visites des communes sont organisées de la mi-juin à début juillet, puis en septembre. Les communes candidates sont informées par courriel de la date et de l'horaire de la visite du jury départemental.

La visite du jury, une étape clé !

Le jury veille, au moment de la visite, à la présence du **binôme élu-technicien** pour présenter la stratégie de valorisation territoriale :

- l'élu présente le territoire communal, la stratégie d'aménagement et de gestion des espaces publics ainsi que les ambitions relatives au label,
- le technicien ou le jardinier en charge de l'aménagement et de la gestion des espaces, accompagné de son équipe, apporte les commentaires techniques (patrimoine végétal, gestion environnementale, qualité de l'espace public...).

L'organisation de la visite comprend l'élaboration d'un **circuit pertinent** pour présenter les aménagements réalisés ou en projet, et doit permettre au jury d'apprécier les ambitions de l'équipe municipale pour le label et l'ensemble des critères de la grille d'évaluation.

La commune peut fournir tout document présentant sa démarche de valorisation de son cadre de vie et de développement durable.





COMPOSITION DU JURY YVELINOIS «VILLES ET VILLAGES FLEURIS»

Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury départemental « Villes et Villages Fleuris »,

Josette Jean, Conseillère départementale, Maire de Condé-sur-Vesgre,

Nicole Bristol, Conseillère départementale, Maire de Montesson,

Olivier de la Faire, Conseiller départemental,

Daniel Maurey, Maire de Boinville-en-Mantois, Jury départemental, régional et national « Villes et Villages Fleuris »,

Daniel Level, Maire délégué de Fourqueux, Jury départemental, régional et national « Villes et Villages Fleuris »,

Françoise Simon, Jury départemental et régional « Villes et Villages Fleuris »,

Elisabeth Rojat-Lefèbvre, Directrice du CAUE 78, **François Adam** et **Annie Boyer**, CAUE 78,

Alain Karg, Président de la Société d'Horticulture des Yvelines, et **Jeanne Rehbindler**, membre,

Jean-Pierre Foussard et **Nathalie Normand**, Association des Jardiniers de France,

Sylvie Sagne, **Gilles Becquer** et **Jacques Raux**, Association HORTIS, responsables d'espaces nature en ville,

Catherine Burger, Office de Tourisme de Bougival,

Oliver Garcin, Directeur des Pépinières Allavoine,

Sébastien Tassin, Responsable des espaces verts - Les Mureaux, 3 Fleurs,

Michel Haubert, Responsable des espaces verts - Maurepas, 3 Fleurs, **Alexandre Tollemer**, Responsable des espaces verts - Mantes-la-Jolie, 3 Fleurs,

Maxence de Mascureau, Chargé de la qualité environnementale, Direction de l'Espace public - Saint-Germain-en-Laye, 3 Fleurs,

Cathy Biass-Morin, Directrice des espaces verts - Versailles, 4 Fleurs, et **Lysiane Miet**, collaboratrice,

Jérôme Jézéquell, Responsable CTM/Environnement, Conflans-Sainte-Honorine, 2 Fleurs,

Sébastien Collard, Responsable des espaces verts - Noisy-le-Roi, 2 Fleurs,

Charlie Griggio, Créateur et responsable du parc des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine, 2 Fleurs,

Bernard Desmaris, Enseignant, Lycée horticole de Meudon (92),

Christian Lambert, Elu à Auffargis, 4 pétales, et **Marie-Thérèse Lambert**, personnes qualifiées,

Agnès Tabary et **Christian Bezard**, Elus à Crespières, 4 pétales, personnes qualifiées.

Une évaluation de 1 à 5 pétales, spécifique aux Yvelines

Pour évaluer les communes visitées, le jury départemental s'appuie sur la grille d'évaluation définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il tient compte de la dimension du territoire, de sa population et de ses spécificités, ainsi que des conditions climatiques.

Le Département a mis en place une **échelle d'évaluation à de 1 à 5 pétales**. Le 5^e pétale vient reconnaître la maturité dans les aménagements et pratiques durables. 100 % des communes yvelinoises proposées pour l'obtention de la 1^{re} Fleur, la décrochent !

Les communes 5 Pétales 🌸 sont proposées à la Région en vue de l'attribution de la 1^{re} Fleur 🌺.



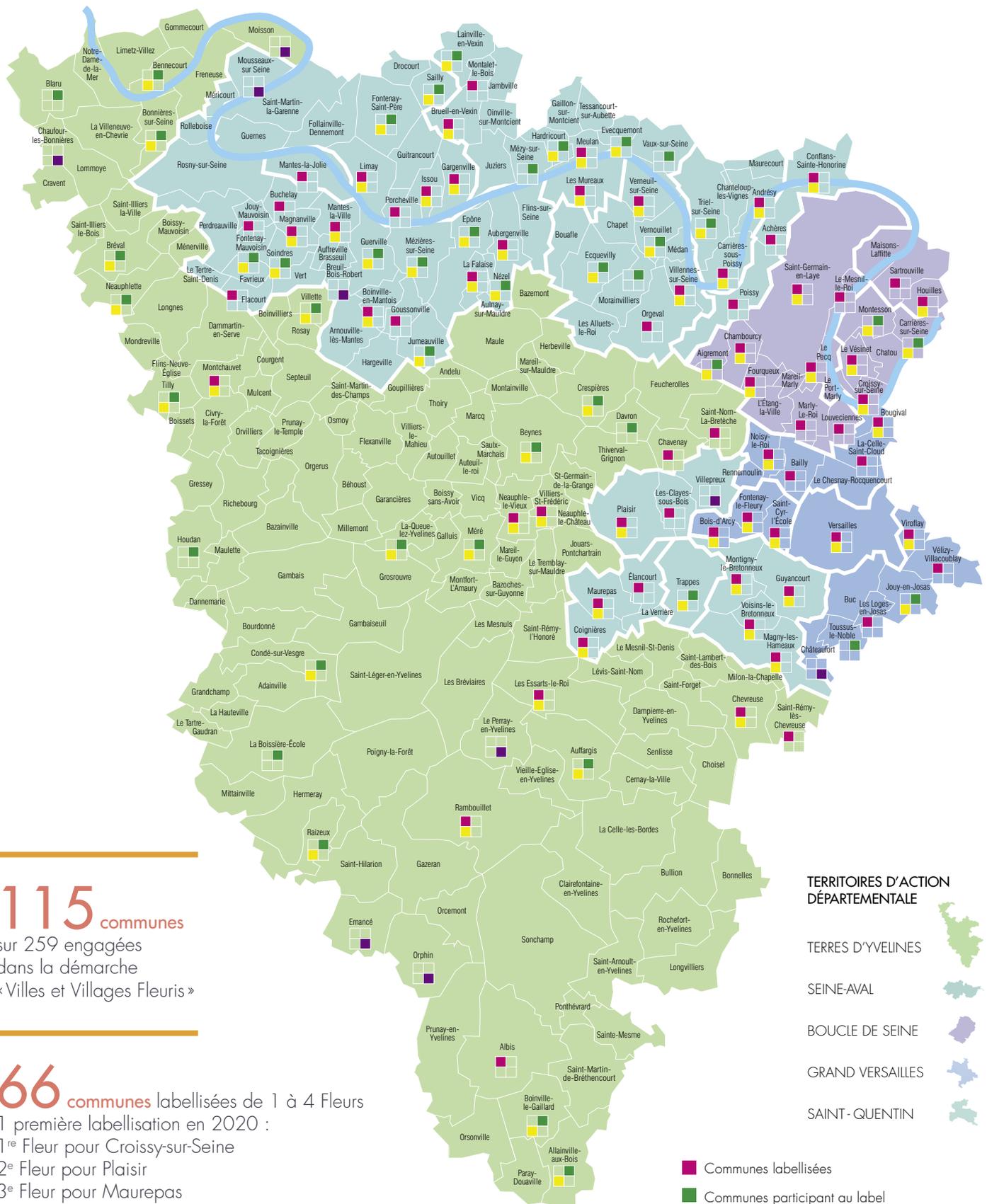
Un compte rendu de visite pour aller plus loin...

En complément des conseils du jury-expert prodigués de vive voix, un compte-rendu de visite est établi et adressé à chaque commune. Il permet de comprendre le classement des pétales, de mettre en valeur les progrès, et apporte des recommandations sur les points à améliorer.

La délibération du palmarès pour récompenser et valoriser les communes

À l'issue des tournées, tous les membres du jury départemental se réunissent à l'automne pour établir le palmarès départemental du label et des Trophées yvelinois. Comptes-rendus, photos prises durant les visites et échanges permettent de délibérer et d'**attribuer des « pétales »** pour récompenser les efforts accomplis pour aménager et embellir durablement le cadre de vie des communes. Le palmarès est envoyé aux communes accompagné du compte rendu de la visite.

Participation au Label «Villes et Villages Fleuris» et aux Trophées Yvelinois



115 communes

sur 259 engagées dans la démarche « Villes et Villages Fleuris »

66 communes labellisées de 1 à 4 Fleurs

1^{re} première labellisation en 2020 :

1^{re} Fleur pour Croissy-sur-Seine

2^e Fleur pour Plaisir

3^e Fleur pour Maurepas

TERRITOIRES D'ACTION DÉPARTEMENTALE

TERRES D'YVELINES

SEINE-AVAL

BOUCLE DE SEINE

GRAND VERSAILLES

SAINT-QUENTIN

- Communes labellisées
- Communes participant au label
- Communes participant aux Trophées Yvelinois
- Nouvelles inscriptions 2020



COMMENT CANDIDATER ?

Qui peut participer au label de qualité de vie ?

Toutes les communes, rurales ou urbaines, peuvent s'inscrire au label « Villes et Villages Fleuris »

Une démarche d'inscription en ligne

Les communes s'inscrivent sur la plateforme de services en ligne du Département des Yvelines monespace.yvelines.fr, pour :

- le label de la qualité de vie « Villes et Villages Fleuris »
- les Trophées yvelinois
- les visites « Décou'Verte en Yvelines »
- les formations aux aménagements et pratiques durables
- l'assistance technique et les conseils en aménagements paysagers

C'est simple : il suffit de créer le compte de la commune, et de suivre les étapes. Dès le dossier rempli, une confirmation de votre inscription est envoyée par courriel.

Que va-t-il se passer ?

Dès l'inscription des communes candidates au label :

Les communes sont classées par catégories :

- 1^{re} catégorie – communes de moins de 1 000 habitants
- 2^e catégorie – communes de 1 001 à 3 000 habitants
- 3^e catégorie – communes de 3 001 à 6 000 habitants
- 4^e catégorie – communes de 6 001 à 15 000 habitants
- 5^e catégorie – communes de plus de 15 000 habitants

L'animatrice, en charge du label :

- informe les communes sur le label, les trophées yvelinois, la visite du jury départemental, les appréciations du jury, le palmarès...
- transmet la grille d'évaluation accompagnée d'un guide explicatif,
- accompagne les communes tout au long de la démarche de labellisation,
- prépare les communes à la visite du jury départemental,
- accompagne les communes proposées à la 1^{re} Fleur et collabore à l'élaboration de leur dossier de candidature,
- invite les communes à participer aux actions environnementales qui accompagnent le label (formations aux pratiques durables, visites de réalisations remarquables, assistance technique ...).

Contact : Martine Richard - mrichard@yvelines.fr – 01 39 07 80 55



NOUVEAUTÉ 2021
Inscrivez-vous
en ligne :
monespace.yvelines.fr

LES TROPHÉES YVELINOIS

une spécificité des Yvelines

Les Trophées sont une initiative propre aux Yvelines, ils accompagnent le label « Villes et Villages Fleuris » en associant toutes les communes, labellisées ou non, dans une dynamique au service de l'aménagement du territoire.

Ils encouragent les communes à valoriser la gestion et la qualité de leurs espaces publics, le savoir-faire des équipes municipales redoublant d'initiatives originales, durables et respectueuses de l'environnement, en développant la biodiversité et la nature en ville avec la participation de la population.

La participation aux trophées yvelinois est ouverte à toutes les communes yvelinoises, labellisées ou non.

LE TROPHÉE DU THÈME 2021 :

« Aménagez et valorisez vos entrées de commune : affichez la nature aux portes de votre ville ou de votre village ! »

Les entrées de commune :

- constituent des lieux stratégiques et emblématiques de la commune,
- demeurent des lieux de passage, elles accueillent l'habitant ou le visiteur,
- transmettent un message fort sur l'identité du territoire communal,
- prennent des formes variées selon la configuration des lieux en intégrant la sécurité des riverains et des usagers, et un aménagement paysager adapté au lieu, à son échelle, et au contexte environnemental.

Présentez vos réalisations ! Affichez la nature à l'entrée de votre ville ou de votre village !



En plus du Trophée du thème 2021, d'autres trophées seront mis à l'honneur cette année. Inscrivez-vous à un ou deux trophées au choix !

Trophée « Cœur de ville ou village et sa mairie fleurie »

Ce trophée met en lumière les villes et les villages qui valorisent l'image de la commune par le fleurissement et l'aménagement paysager de leur cœur de ville et de village (la mairie et ses abords immédiats).

Trophée « Les cimetières naturels »

Ce trophée récompense les communes engagées dans une démarche de végétalisation de leurs cimetières : les allées s'engazonnent et se bordent d'arbres, les vivaces fleurissent les murs, la flore spontanée s'installe et se répand, les arbustes et petits arbres ponctuent l'espace...

Trophée « Nature en ville : fleurir maillages, sentes, trottoirs, pieds de murs ; des micro-implantations florales aux jardins linéaires »

Ce trophée célèbre la nature en ville ! Les fleurs font le charme de nos villages et s'invitent dans nos villes au détour des sentes, des mails, au pied des arbres. Les habitants s'approprient leur trottoir et pieds de murs. Cette flore, horticole ou naturelle, contribue à la biodiversité.

Trophée du « Jardin partagé »

Ce trophée valorise un espace cultivé par plusieurs jardiniers, permanent ou occasionnel, et servant de support au développement du lien social ou des solidarités avec la population. Il peut s'agir d'un jardin familial, ouvrier, pédagogique ou d'insertion, pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de m² ou se réduire à quelques supports hors sols.

Trophée de « L'Eau »

Ce trophée met en évidence le rôle des espaces verts dans le cycle de l'eau pour le maintien de la biodiversité. Il encourage les pratiques économes et une gestion écologique des eaux pluviales ou de ruissellement.

LES PRIX SPÉCIAUX DU JURY

Distinctions décernées par le jury départemental récompensant le charme d'une commune, la qualité et la valorisation des aménagements paysagers, la gestion de l'espace public, des démarches écologiques et citoyennes remarquables, et toute démarche spécifique et exemplaire.

Quelques prix :

- Prix coup de cœur du jury
- Prix départemental du jardinier
- Prix du fleurissement durable
- Prix de la créativité paysagère et florale
- Prix de la gestion de l'espace public
- Prix de l'écologie urbaine
- Prix de l'engagement associatif
- Prix de la démarche éducative et pédagogique
- Prix de la mise en valeur des espaces publics
- Prix de l'innovation rurale ou urbaine
- Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines, partenaire du label départemental.

NOUVEAUTÉ 2021

Inscrivez-vous en ligne :
monespace.yvelines.fr



Les visites « Décou'Verte en Yvelines » Des réalisations inventives et ingénieuses...

Le Département encourage le renforcement de la nature en ville, source de qualité de vie et de lien social, et propose aux communes des visites à thèmes liées à des **problématiques environnementales et sociétales en milieu rural et urbain**. Ces rencontres entre jardiniers et élus sont propices aux échanges et à la diffusion d'idées et de bonnes pratiques !



20 mai 2021	Le cimetière naturel d'Auffargis, au cœur du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse - <i>La nature réenchante nos cimetières</i>
27 mai 2021	Les Mureaux, une ville d'eau ! <i>La ville a réinventé ses espaces publics grâce à l'eau</i>
3 juin 2021	Raizeux, un village rural de caractère ! <i>L'harmonie entre patrimoine et nature</i>
10 juin 2021	L'ENS des Plâtrières et son observatoire de la permaculture à St-Germain-en-Laye <i>Comment concilier préservation de la biodiversité et agriculture urbaine ?</i>
29 juin 2021	Les berges de Seine à Aubergenville, entre nature et eau <i>Une campagne aux ambiances fluviales</i>
9 septembre 2021	Le Parc de la Vallée à Mantes-la-Ville <i>Nature et biodiversité aux portes de la ville</i>
21 octobre 2021	Rencontre avec les professionnels de l'arbre en ville <i>Les enjeux environnementaux de demain</i>

Renseignements : Martine RICHARD - mrichard@yvelines.fr - 01 39 07 80 55

Programme détaillé et inscriptions sur : monespace.yvelines.fr

Assistance technique & conseils personnalisés Nature en ville et écologie : les fils conducteurs de cette assistance

Dans le cadre de l'animation du label « Villes et Villages Fleuris », le Conseil départemental propose aux communes un accompagnement technique dans la gestion et la valorisation de leurs espaces publics.

L'assistance technique vise à :

- délivrer des recommandations paysagères, horticoles et arboricoles et des conseils relatifs aux pratiques durables,
- définir des projets de nature en ville, d'aménagements paysagers ou de jardinage collectif,
- développer des stratégies d'aménagement paysager et de fleurissement : plan de gestion différenciée, plans guide et définition des lieux prioritaires de végétalisation, plans de saisonnalité des végétaux...

Inscriptions sur : monespace.yvelines.fr

Les temps forts 2021

AVRIL

- Inscriptions des communes au Label et aux Trophées yvelinois

MAI

- 3 journées de formation aux aménagements et pratiques durables :
Thème « associer les vivaces et les arbustes pour créer des aménagements paysagers originaux et durables »
- Visites « Découverte en Yvelines » :
 - . Le cimetière naturel d'Auffargis
 - . La ville des Mureaux a réinventé ses espaces publics grâce à l'eau

JUIN-JUILLET

- 3 journées de formation aux aménagements et pratiques durables :
Thème « associer les vivaces et les arbustes pour créer des aménagements paysagers originaux et durables » (juin)
- Visites du jury départemental dans les communes
- Visites « Découverte en Yvelines » :
 - . « Raizeux, un village rural de caractère ! » (juin)
 - . « L'ENS des Plâtrières et son observatoire de la permaculture » (juin)
 - . « Les berges de Seine à Aubergenville, entre nature et eau » (juin)

SEPTEMBRE

- Visites du jury départemental dans les communes
- Visite « Découverte en Yvelines » :
 - . Le parc de la Vallée, le poumon vert de Mantes-la-Ville

OCTOBRE

- Palmarès du label départemental, des Trophées et Prix yvelinois
- Rencontre avec des professionnels de l'arbre en ville

NOVEMBRE

- 2 journées de formation aux aménagements et pratiques durables
Thème : « la gestion différenciée des espaces communaux »

Les formations aux aménagements et pratiques durables

Le Département propose aux communes de moins de 20 000 habitants des **formations gratuites** aux aménagements et pratiques durables dans les espaces publics, destinées aux élus, cadres et techniciens, pour une montée en compétences des services d'espaces verts.

🌿 **Une formation d'une journée de le thème : « l'association des vivaces et des arbustes pour créer des aménagements originaux et durables ».**

Objectif : concevoir des massifs alliant vivaces et arbustes en intégrant une meilleure gestion de l'entretien et du devenir des réalisations.

6 sessions exceptionnellement en visioconférence, compte tenu de la situation sanitaire.

MAI	11 mai	21 mai	25 mai
JUIN	8 juin	11 juin	22 juin

Horaires : 9h30 - 12h / 13h30 - 16h

🌿 **Une formation de deux jours sur le thème : « la gestion différenciée des espaces communaux »** en novembre 2021.

Objectif : répondre à vos questionnements sur les problématiques associées à la gestion de vos territoires communaux, le plus souvent dans des contextes environnementaux, humains et budgétaires.

Un professionnel témoignera de son expérience sur la mise en place et en œuvre d'un plan de gestion différenciée sur sa commune.

Inscriptions sur : monespace.yvelines.fr

Renseignements :
Martine RICHARD - mrichard@yvelines.fr - 01 39 07 80 55

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Suivez toute l'actualité des Yvelines en ligne !

Retrouvez toute notre actualité sur : yvelines-infos.fr

Suivez-nous sur :



Direction de la Culture, de la Nature et des Sports

2 place André Mignot - 78 012 Versailles cedex

Tél. : 01 39 07 80 55

vf@yvelines.fr

